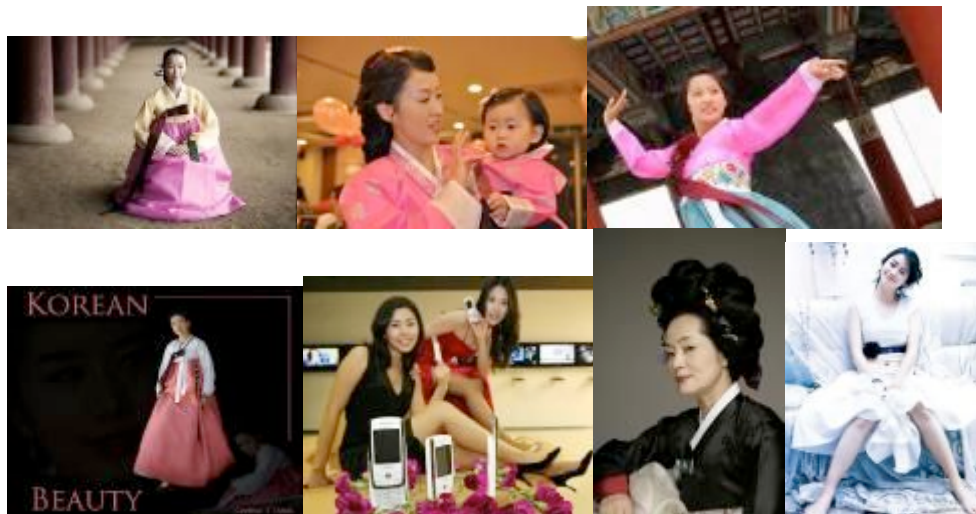




## Les femmes coréennes et leur évolution ces dernières années



Club Corée-CFC  
Nathalie Bugg & Véronique Debeusscher  
Mai 2010

# SOMMAIRE

|   |    |
|---|----|
| Introduction.....   | 3  |
| 1. Quelques aspects historiques.....                                    | 4  |
| 1.1 Des origines au Royaume de Goryeo.....                              | 4  |
| 1.2 La dynastie des YI (Royaume de Joseon).....                         | 7  |
| 1.3 Des femmes d'influence dans l'histoire coréenne.....                | 10 |
| 2. Situation actuelle .....   | 13 |
| 2.1 Population et famille.....  | 13 |
| 2.2 Éducation et activité économique.....                               | 20 |
| 2.3 Politique et positionnement par rapport aux critères internationaux | 24 |
| Conclusion.....   | 27 |
| Bibliographie.....  | 28 |
| Annexes.....  | 29 |

# INTRODUCTION

Les femmes résidant en Corée s'aperçoivent petit à petit de la différence du statut de la femme coréenne par rapport à la femme occidentale. Au-delà des premiers contacts et à priori, nous avons décidé d'en savoir plus et d'explorer ce vaste sujet qu'est la place des Femmes en Corée et son évolution.

Ce thème est lié intrinsèquement à la culture et à l'histoire. Notre première partie soulignera ainsi quelques aspects historiques importants.

Femmes discrètes et retenues, il est difficile de bien connaître les Coréennes et de ne pas tomber dans les stéréotypes et idées reçues. Nous avons donc basé nos recherches sur des statistiques, des articles de journaux, des interviews et des livres dont nous vous communiquerons les résultats dans la deuxième partie.

Ne maîtrisant pas le coréen nos sources et entretiens ont été limités. De ce fait, nous n'avons interviewé que des femmes parlant anglais ou français. Toutefois nous avons tenté d'avoir un panel le plus varié possible et avons pu rencontrer des femmes de tout horizon : un professeur d'EWHA, Université féminine la plus réputée de Séoul, la présidente et certains chercheurs du Korean Women's Development Institute, KWDI<sup>1</sup>, une femme d'affaire et d'autres femmes comme nous toutes, mère de famille, femme au foyer exerçant des activités rémunérées ou non.



Entre traditions confucéennes et changements fulgurants, la place de la femme coréenne a-t-elle beaucoup changé?

---

<sup>1</sup> Korean Women's Development Institute est une organisation qui dépend du Ministère de la Famille et de l'Égalité des sexes. La présidente est nommée par le Ministère.

## **1. QUELQUES ASPECTS HISTORIQUES**

L'histoire de la femme coréenne est une partie intégrante de l'évolution de la culture nationale. Il est donc nécessaire de faire un rappel historique pour mieux comprendre l'évolution du statut et du rôle de la femme.

La Corée a vécu la majeure partie de son histoire bloquée entre les deux puissants Empires chinois et japonais ce qui a beaucoup influencé ses coutumes et traditions.

### **1.1 Des origines de la péninsule au Royaume de Goryeo :**

Il existe un mythe fondateur de l'histoire coréenne. Lorsque Hwanung, fils du dieu du Ciel, gouvernait les hommes, un tigre et une ourse voulurent à tout prix devenir humains. Ils le supplièrent d'accomplir leur vœu. Touché par leur supplication, il leur promit de les transformer à condition qu'ils soient capables de rester dans une grotte en ne mangeant que de l'ail et de l'armoise pendant cent jours. Au bout de 21 jours le tigre abandonna et l'ourse se transforma en femme. Hwanung la trouva si jolie qu'il l'épousa aussitôt. Le couple donna naissance à un fils Dangun qui créa en 2333 avant J-C Gojoseon (ancien Joseon) le premier royaume de la péninsule coréenne.

Plus de quarante siècles plus tard, l'événement est commémoré par une fête nationale baptisée « fête de l'ouverture du Ciel ». C'est sur le mont Paektusan que ce serait produite l'intervention divine. Tangun, fondateur de l'État mythique de Joseon, fut l'objet d'un culte officiel dès l'époque des Trois Royaumes. Cette légende occupe une place de premier plan dans la conscience nationale coréenne, au point que, face à la Chine, les deux États coréens revendiquent une complète souveraineté sur cette montagne sacrée. Elle est située sur la frontière sino-coréenne mais est encore perçue comme le centre naturel de la Corée historique, celle du royaume de Koguryo qui s'étendait largement en Mandchourie où vit aujourd'hui une nombreuse population d'origine coréenne.



L'ourse



Le tigre



L'ail



L'armoise



Les livres d'histoire chinoises mentionnent la Corée sous le nom de Chaoxian, prononcé Choson en coréen qui veut dire « pays du Matin Calme » ou plus exactement « Pays du Matin Frais ». De 57 avant J-C à 668 après J-C les trois royaumes. Koguryo au nord, Paekche au sud-ouest et Silla au sud-est se partagent la péninsule coréenne et une partie de la Mandchourie. Le royaume de Silla finit par conquérir ses deux rivaux et unifie la Corée en 676. Cette période de 676 à 935 fût un âge d'or pour la culture coréenne et le bouddhisme y connût un essor particulièrement remarquable.

Il est cependant important de préciser que le chamanisme est la plus ancienne religion de Corée, venue probablement de Sibérie à la préhistoire. C'est encore une religion très pratiquée ! Les chamans sont pour la plus part des femmes que l'on nomme les mudangs. Leur équivalent masculin est le paksu mais il est beaucoup plus rare. La mudang est censée apporter des soins, attirer la fortune, communiquer avec les esprits des morts et prononcer des malédictions.



*Une femme chamane*



*La Reine Sondok*

Ces mudangs jouent un rôle clef pendant cette période jusqu'à Goryeo. Leur comptabilisation ne commença qu'au début de la période Silla. Ces rites chamanistes étaient non seulement faits pour le bien être de la famille proche mais aussi pour le bien être de toute la communauté. Les rites du village étaient pratiqués par l'ensemble du village, riches et pauvres, hommes et femmes. Ils permettaient de souder la communauté et étaient pour les femmes un moyen de sortir de leur routine quotidienne.

Nous reviendrons d'ailleurs sur les mudangs un peu plus tard quand nous présenterons les femmes d'influence.

Les femmes à l'époque des trois royaumes jouaient un rôle important. Elles étaient souvent à la tête de la famille et conseillères politiques. Le confucianisme qui plaçait la femme sous l'autorité de son mari n'a pas eu vraiment d'influence avant le XV<sup>e</sup> siècle. Il n'est donc pas surprenant de constater que Sondok succéda à son père, le roi Chinpyung, qui sans héritier masculin, et après cinquante ans de règne, proposa le trône à sa fille. Elle régna pendant 15 années, de 632 à 647, sur le royaume de Silla. C'était pendant une période de paix entre les trois royaumes, le général Ulchi Mundok venait de repousser les troupes chinoises des Sui, en 612. Le règne de Sondok est marqué par un développement de la culture et des arts. D'abord, le bouddhisme méditatif zen, Chon en coréen, fit ses premiers adeptes jusqu'à devenir, deux cents ans plus tard, l'une des principales écoles bouddhistes et influencer la culture dans tous

les domaines. Sondok fit construire de nombreux temples bouddhistes, chargés de protéger le pays. Elle influença aussi beaucoup les sciences notamment pour développer l'agriculture. Selon elle, il fallait étudier les étoiles pour définir les périodes des plantations et des récoltes. On lui doit la construction de l'observatoire Chomsongdae de Kyongju.



Le respect qu'elle a su obtenir en tant que reine est intrinsèquement lié au pouvoir des croyances chamanistes. En effet il paraît que la reine Silla possédait un don de prédiction. Est-ce ce don qui lui a apporté sa notoriété ?

Sa cousine Chindok (647-654) lui succéda et plus tard la reine Chinsong (887-897) succéda à son frère. Ces trois femmes ont eu un pouvoir politique légitime. Par ailleurs d'autres femmes, conseillères ou épouses ont aussi exercé une réelle influence politique.

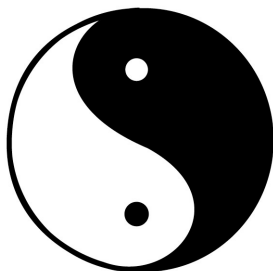
## 1.2 LA DYNASTIE DES YI (ROYAUME DE JOSEON)

La dynastie des Yi a été au pouvoir pendant plus de 518 ans, de 1392 à 1910, et adopta le confucianisme comme doctrine officielle. Le bouddhisme est relégué dans les campagnes profondes. Les rapports au sein de la société sont codifiés et hiérarchisés par conséquent le quotidien des femmes est considérablement modifié.

### A. Principes fondateurs du confucianisme.

Culturellement le pays a beaucoup évolué pendant cette période, notamment avec l'invention de l'alphabet coréen. Par contre, les femmes coréennes étaient considérées, légalement et socialement, non pas comme des êtres humains autonomes, mais comme des personnes inférieures. En effet, la dynastie Yi a jugé nécessaire de redéfinir le rôle de la femme qui avait subi une certaine décadence pendant le royaume de Koryo. Les premiers travaux de « recadrage » se situent en 1392. Le roi Taejo interdit aux femmes de familles nobles de sortir de leur maison et même d'assister aux funérailles, excepté aux funérailles de parents très proches. Ceci afin de limiter au maximum les sorties en public et d'encourager le confinement des femmes aux foyers. De même les néo-Confucéens critiquèrent le fait que les femmes puissent passer la nuit aux Temples bouddhistes.

De 1392 à 1485 le gouvernement Yi incita les femmes à se plier aux règles confucéennes. Nous pouvons retrouver cette idée d'inégalité dans le livre des Mutations « Yok-Gyong : Yi King » qui a eu énormément d'influences et qui, par la suite a amené le développement du néo - confucianisme coréen. Le fond de cette théorie est le suivant :  
Le « Yin » est associé à un endroit ombragé, tranquille et généralement à la féminité et à la nuit. Ce dernier est à opposer au « Yang » associé lui à la partie éclairée, agressif et à la masculinité et au jour.



Ces quelques citations confirment le statut de la femme à l'époque de la dynastie des Yi :  
Dans le Livre des Mutations est écrit: « Malheur à qui épouse une femme audacieuse et forte »  
ou encore dans le Livre des Odes : « Elle ne doit pas se mêler des affaires publiques ».  
Voici un proverbe de Confucius qui nous a été cité lors d'un entretien « Si la poule chante, la maison court à sa ruine » ou encore « Quand la voix d'une femme sort à l'extérieur de sa maison, trois générations de cette famille vont à la ruine » ! Nous avons lu ou entendu de nombreux exemples de la sorte qui permettent de mieux comprendre la situation de la femme traditionnelle qui est tant imprégnée du confucianisme de l'époque.

## **B. L'organisation de la société et ses codifications vis-à-vis de la femme.**

La dynastie Yi avait pour objectif d'améliorer le quotidien et de ce fait il était évident que la décadence de la dynastie Koryo était due aux activités sociales des femmes. Il n'y avait donc qu'un remède possible, réduire leur liberté en plusieurs étapes.

En 1432 fut publié le « **samgang haengsil-to** », qui signifie les 3 principes d'une conduite vertueuse à savoir : fidélité à la couronne, piété filiale et chasteté.



De 1486 à 1636 le confucianisme fut réaffirmé avec notamment la « promulgation » du « **Kyongguk taejon** » en 1485, édition d'un code de lois qui eut malheureusement pour effet de restreindre lui aussi les libertés des femmes. A ce moment là, et ce pour raison d'ordre public, tout est fait pour maintenir la femme dans sa maison et limiter au maximum ses sorties à l'extérieur, en public.

Pour rencontrer des membres de sa famille les femmes étaient autorisées à sortir, la nuit, une fois que les hommes étaient rentrés (9h du soir à 2h du matin). La femme devait alors sortir le visage voilé. Couvertes d'une nasse d'osier cachant le haut du corps ou du changot long manteau rabattu sur le visage et maintenu sur la bouche, elles rasant les murs de la ville, métamorphosée en ombres. La façon de couvrir son visage et les couleurs portés permettait de distinguer son rang social.

Les femmes perdaient leurs noms de famille à leur mariage et étaient nommées par leur position sociale (femme de .., sœur de...)

Le confinement de la femme dans la maison est très représentatif dans la maison traditionnelle coréenne, avec le «Sarangchae» partie réservée aux hommes et utilisée pour les réceptions (ouverture vers l'extérieur) et le «Anchae» séparée par un mur, partie occupée par les femmes de la maison<sup>2</sup>. Les hommes et les femmes vivaient donc séparés et ne se rencontraient qu'exceptionnellement à l'occasion de relations sexuelles.

Les principales caractéristiques du système traditionnel familial étaient :

- Seule la lignée paternelle est prise en considération.
- Le rang social et les droits se transmettent uniquement de père en fils.
- L'autorité de la famille est détenue par le père qui contrôle les enfants.
- Les mariages co-sanguins sont interdits.
- Le premier garçon assurera la succession de la lignée familiale.

---

<sup>2</sup> Cf Plan d'une maison traditionnelle coréenne en annexe 1.

D'après le code civil de la dynastie des Yi, les hommes étaient autorisés à renvoyer leur femme pour l'un des 7 motifs suivants appelés les 7 défauts ou pêchés de l'épouse : « **Ch'ilgo chiak** » :

- 1) Négligence, désobéissance vis-à-vis de sa belle-famille.
- 2) Ne pas avoir de garçons, et donc de laisser son mari sans descendant.
- 3) L'adultère.
- 4) La jalousie.
- 5) La maladie incurable (héréditaire).
- 6) Le bavardage (la loquacité).
- 7) Le vol (Petite délinquance).

De même les lois et surtout coutumes traditionnelles interdisaient aux femmes de se remarier après la mort de leur mari.

Les mariages sont arrangés et les règles sont éditées dans un code, le code Ming (Ta Ming Lü). Les grands parents et parents ont en priorité le droit et le devoir de choisir le ou la futur épouse. Les mariages au sein d'un même clan sont interdits et ce, à contre courant avec ce qui se passait pendant sous la dynastie Koryo. Les mariages se font au sein des mêmes classes sociales et sont décidés quand les mariés sont encore enfants. L'âge officiel de 14 et 15 ans n'est souvent pas respecté.

La polygamie est acceptée mais seuls les fils de la première épouse sont reconnus pour la continuité de la famille.

Dès 1485 avec la publication du « Kyongguk-taejon » les remariages des veuves sont interdits pour les femmes, mais par contre autorisés pour les hommes.

Le divorce est parfois autorisé quand une raison légale est invoquée, tels que les 7 pêchés féminins pour lesquelles une femme pouvait être répudiée. Mais souvent cela ne suffisait pas pour divorcer. Même si au cours de la dynastie Yi les femmes ont soufferts de discrimination de nombreux divorces furent annulés et l'homme puni quand il était en tort.

Afin d'assurer la succession il est évident que les familles n'ayant pu avoir de garçons cherchaient, à cette époque, à en adopter un. L'adoption se faisait généralement au sein d'un même clan si bien que la hiérarchie sociale était maintenue. Toute personne n'adoptant pas un enfant du même clan pouvait être sévèrement réprimée.

D'un autre côté les familles étaient dans l'obligation de veiller sur un orphelin appartenant à leur clan pour assurer le bien-être du groupe.

### **1.3. Les femmes d'influences dans l'histoire coréenne:**

Même si à l'époque de Joseon les femmes ont été reléguées au second plan, elles ont toujours eu au cours de l'histoire une forte influence notamment dans la religion.

Au cours de l'histoire plusieurs types de femmes ont pu étendre considérablement leur influence dans la société : les femmes guérisseuses, les kisaengs et les mudangs : femmes chamanes.

#### **Les femmes guérisseuses**

La ségrégation des sexes imposait qu'une femme malade ne devait être examinée que par une personne du même sexe. Ainsi certaines femmes ont été formées pour soigner la population féminine. Ces femmes étaient généralement issues des classes sociales défavorisées. Les femmes des classes aisées (Famille de Yangban) ne devaient pas sortir de chez elles.

Ces jeunes filles de 10 à 15 ans environ étaient sélectionnées. On leur apprenait les rudiments du chinois puis étaient envoyées dans la capitale pour étudier les rudiments de la médecine.

Les étudiantes étaient classées en 3 groupes :

- celles en charge de soigner la famille royale qui percevaient un salaire.
- les infirmières, dont seul un quart était rémunérées.
- Le troisième groupe ne pouvait voir les patients et se concentraient sur leurs études.

#### **Les femmes de divertissement : les kisaengs**

Les kisaengs étaient à l'origine des femmes ayant des aptitudes à la musique, à la danse, aux travaux d'aiguille et parfois même aptes à soigner. Elles étaient au service de l'État. Ces femmes étaient les rares à entrer en contact avec les hommes et petit à petit leurs compétences artistiques ont perdu de l'importance. Elles sont alors devenues des courtisanes.



Le système des kisaengs était contraire aux principes du confucianisme mais ces dernières avaient gagné tant d'importance auprès du gouvernement et des officiels que le système n'a jamais pu être aboli sous la dynastie Yi.

Contrairement aux femmes des classes supérieures les kisaengs pouvaient sortir à l'extérieur de la maison et jouissaient d'un peu plus de libertés.



### Les mudangs : Femmes chamanes

Même si sous la dynastie Yi le confucianisme s'impose au détriment du shamanisme, les femmes guérisseuses et diseuses de bonne aventure n'ont pas trouvé leur équivalent dans le confucianisme. C'est pourquoi malgré le code de loi « Kyongguk taejon » de 1485 qui indiquait que les femmes shamans devaient être tenues à l'écart de la capitale elles sont encore largement présentes à cette période.

Ces mudangs étaient très actives et étaient redevables d'une taxe à chaque rituel. Cela était donc une source de revenu pour le pouvoir en place.

Le culte chamaniste a ainsi perduré sous la dynastie Yi et les mudangs ont eu un rôle très important dans cette société. Il n'était pas rare de voir la cour faire appel à une mudang lorsqu'elle était confrontée à une crise politique, à des catastrophes naturelles. Certains rois de la dynastie ont, par exemple, fait appel à des chamans pour notamment faire venir la pluie lors de période de sécheresse



L'arrivée du bouddhisme puis du confucianisme a réduit l'influence du chamanisme. Sous l'occupation japonaise il fut même réprimé (même si, note ironique le chamanisme japonais

vient du chamanisme coréen). Puis il continua à décliner confronté à la modernisation du pays.

Ce qui est intéressant, c'est qu'il connaît un renouveau particulièrement auprès des 30 à 40 ans car ils y trouvent des références culturelles propres à leur pays.

Plusieurs rites extrêmes ont disparu mais certains comme le Kosa perdurent. Le kosa est un rite d'offrande fait aux esprits avant le démarrage d'une entreprise, la construction d'un bâtiment, le tournage d'un film, ou le passage d'un examen...

Actuellement il y a environ cinquante mille mudangs en Corée du sud. Depuis les années 70, on voit aussi des hommes mudangs. Outre leurs fréquents appels pour des rites comme le kosa ou le kut (danse chamanique effectuée en trances qui permet de rentrer en contact avec les esprits avec objectif de prédire l'avenir ou de connaître le passé), ils tiennent des salons de voyance fréquentés la plus part du temps avant certaines étapes clés de la vie : achat d'un appartement ou d'une maison, mariage, bébé, divorce, embauche...

En conclusion, il n'y a pas un bâtiment, une nouvelle usine de construite d'inaugurer sans un rituel chamanique.

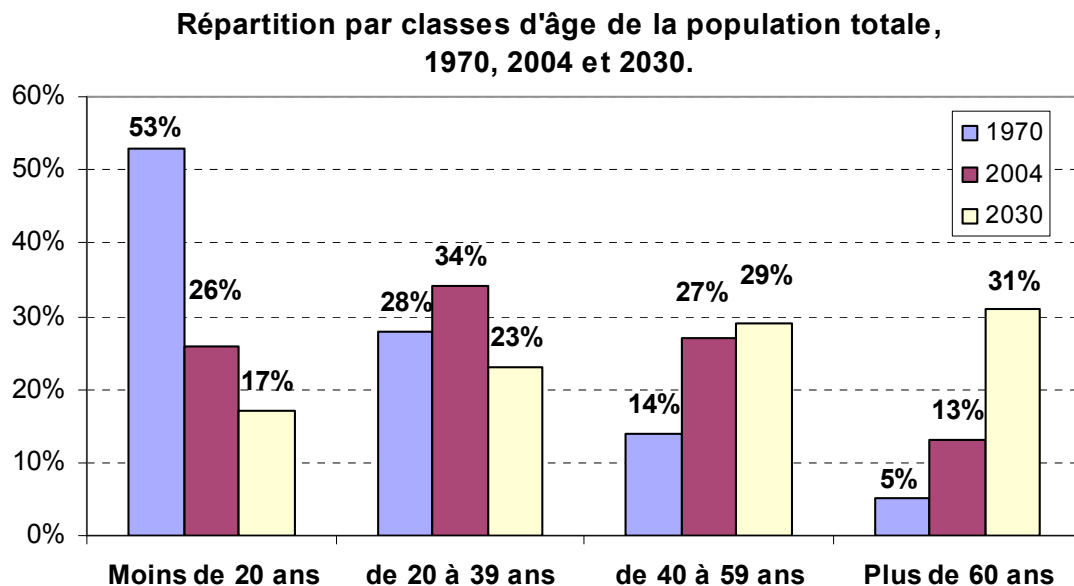
## 2. SITUATION ACTUELLE

### 2.1 Population et famille

D'après les statistiques nationales la population coréenne<sup>3</sup> serait estimée à 48,87 Millions d'habitants en 2010, dont 49.79% de femmes. La proportion homme/femme est stable depuis plus de 4 ans.

L'espérance de vie atteint en 2007, 82.7 ans chez les femmes et 76.1 ans chez les hommes. Ces données sont comparables à l'espérance de vie à la naissance en France (84.4 ans chez les françaises et 77.4 ans chez les français)

Par contre nous assistons à un important vieillissement de la population. D'après les projections les moins de 20 ans représentaient 17% de la population en 2010 contre 26% en 2004, les plus de 60 ans 31% en 2010 contre 13% en 2004.



Source : Bureau National des Statistiques

L'évolution de cette pyramide des âges s'explique principalement par une forte amélioration des conditions de vie des Coréens ces dernières années et par un fort déclin du taux de natalité.

De 3,47 enfant par femme en 1975 le taux de natalité était de 1,19 en 2008 ; 1,15 en 2009, alors que la moyenne internationale est de 2,54.

Cette chute de la natalité est d'autant plus impressionnante qu'elle est très récente. En 1975 le taux de natalité était de 3,47 et avoir plus de deux enfants était, à cette époque, considéré comme anti-patriotique et jusqu'au tournant des années 90, les hommes étaient dispensés du très long et pénible service militaire s'ils acceptaient une vasectomie.

Le principal frein est le coût financier, frais de garde des enfants et par la suite les frais d'études.

<sup>3</sup> Diaspora coréenne exclue de ces statistiques. Un recensement, effectué tous les 5 ans, devrait avoir lieu en 2010.

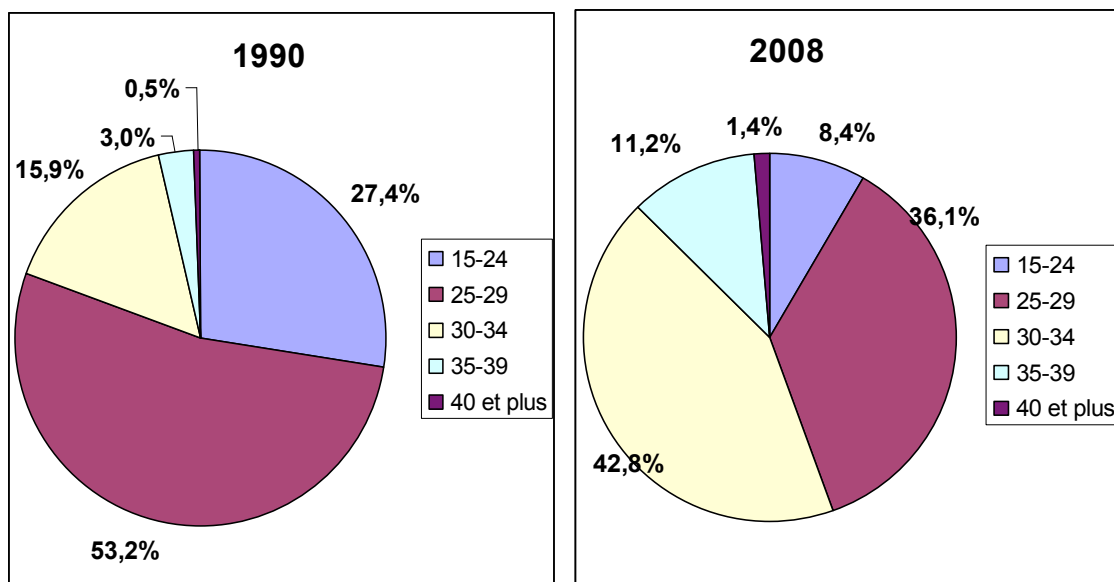
Suite à nos interviews la très grande majorité des femmes coréennes pensent ou pensaient avoir un enfant unique. Celles qui en ont eu 2 ou plus ont été, pour la plupart, convaincues par leur mari.

D'après les dernières statistiques le nombre de naissances en Corée du Sud est resté presque inchangé en février 2010 par rapport à l'année précédente. D'après un rapport du gouvernement du 26 avril 2010, c'est la première fois en deux ans que ce chiffre n'a pas connu de baisse.

D'après les entretiens que nous avons pu effectuer au Korean Women's Development Institute<sup>4</sup> Le gouvernement semble avoir pris conscience de la gravité du problème, mais sa politique n'a pas encore prouvé son efficacité. Il n'y pas de réelle politique familiale comme nous pouvons l'entendre dans nos sociétés occidentales.

Autre fait marquant, les grossesses sont aussi de plus en plus tardives.

### Évolution de l'âge de la grossesse- Répartition par tranche d'âge.



Source: Bureau National des Statistiques, Vital Statistics

Alors qu'en 1990, la majorité (53,2%) des femmes accouchait âgées entre 25-29 ans ; en 2008 cette catégorie représente 36% du total des naissances.

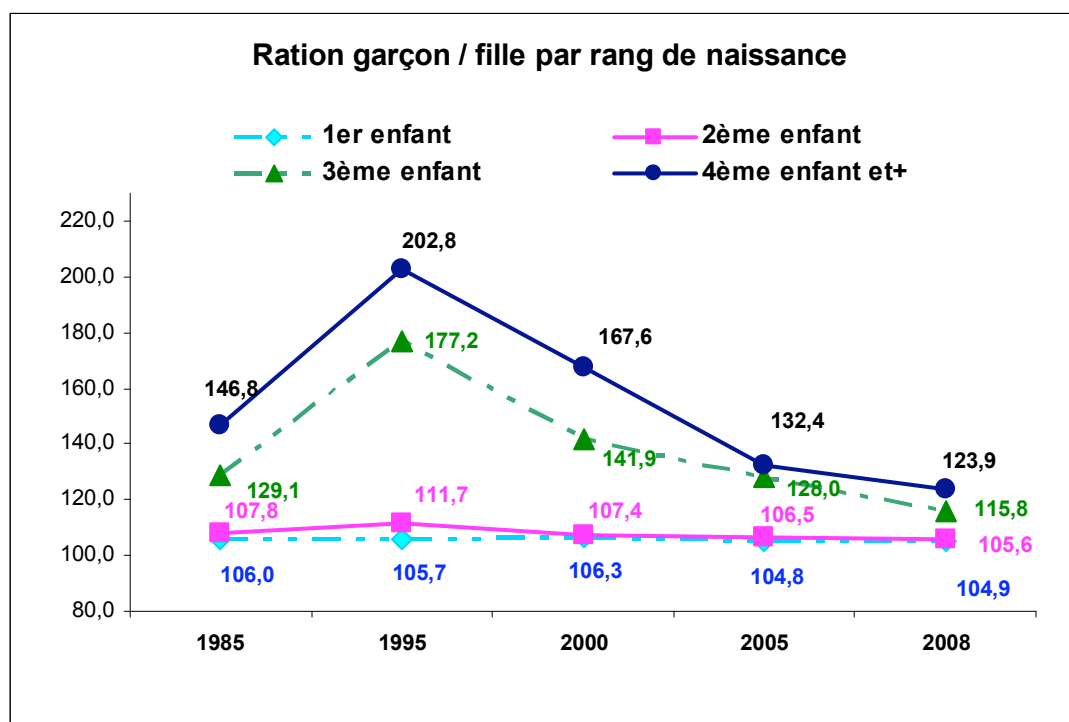
Un autre élément important et très spécifique à la Corée est le sexe de l'enfant selon son rang dans la fratrie.

En 2008 il naît 106,4 garçons pour 100 filles. Alors que pour un 1<sup>er</sup> enfant il naît 104,9 garçons pour 100 filles ; pour un 3<sup>eme</sup> enfant il naît 115,9 garçons pour 100 filles et pour un 4<sup>ème</sup> enfant 123,9 garçons pour 100 filles.

Les parents préfèrent encore de nos jours avoir un garçon surtout s'ils ont déjà eu des filles.

<sup>4</sup> Korean Women's Development Institute est une organisation qui dépend du Ministère de la Famille et de l'Egalité des sexes. La présidente est nommée par le Ministère.

Ci-dessous la répartition fille/garçons à la naissance selon le rang de naissance depuis ces 25 dernières années.



*pour 100 filles*

| Année | Total | 1er enfant | 2ème enfant | 3ème enfant | 4ème enfant et + |
|-------|-------|------------|-------------|-------------|------------------|
| 1985  | 109,4 | 106,0      | 107,8       | 129,1       | 146,8            |
| 1990  | 116,5 | 108,5      | 117,1       | 189,5       | 209,5            |
| 1995  | 113,2 | 105,7      | 111,7       | 177,2       | 202,8            |
| 2000  | 110,2 | 106,3      | 107,4       | 141,9       | 167,6            |
| 2005  | 107,8 | 104,8      | 106,5       | 128,0       | 132,4            |
| 2006  | 107,5 | 105,7      | 106,0       | 121,9       | 121,9            |
| 2007  | 106,2 | 104,5      | 106,0       | 115,3       | 119,1            |
| 2008  | 106,4 | 104,9      | 105,6       | 115,8       | 123,9            |

Source : Bureau National des Statistiques

Même si la proportion fille/garçons à la naissance s'est rééquilibrée depuis ces vingt dernières années, il existe encore une forte disparité selon le rang de naissance. Ainsi pour un 3<sup>ème</sup> enfant il naît, en 2008, 115,8 garçons pour 100 filles.

A noter une année exceptionnelle en 2002 qui était celle du cheval. En effet d'après l'astrologie chinoise, une fille née sous le signe du cheval aurait un tempérament fougueux, assuré et plein d'amour propre, ce qui n'est pas perçue comme un avantage féminin en Corée. Il naît ainsi en 2002, 116 garçons pour 100 filles.

Ces disparités ne peuvent être liées aux fruits du hasard. Même si l'interruption de grossesse est interdite pour raison du sexe de l'enfant, de nombreux médecins sont tolérants sur ce point.

D'après le bureau de la santé et des affaires sociales le taux d'avortement chez les femmes mariées s'élèverait à 26% en 2008. Mais l'avortement est un problème plus général en Corée.

En effet les chiffres sont alarmants : une étude en 2005 a annoncé qu'il y avait 350.000 avortements par an contre 450.000 naissances ! L'avortement est interdit depuis 1953 mais la loi n'est pas appliquée. Cela peut-être puni par un an de prison ou une amende de 2 millions de wons. Dans ces 350.000 avortements, seuls 30 d'entre eux ont été jugé par les tribunaux dans les 5 dernières années. (*Korea Herald du 8 mars 2010*) La Corée a même reçue le nom de « République d'Avortement » (*Associated Press du 18 mars 2010*). Les femmes non mariées qui tombent enceinte choisissent l'avortement dans 96% des cas et celles qui amènent leur grossesse à terme choisissent de donner leur enfant à l'adoption dans 70% des cas, car elles appréhendent le regard de la société et les coûts que cette naissance va leur apporter. (Rapport de KWDI).

Il y a moins de 10 ans l'avortement était le moyen de contraception le plus usité.

### Les mariages mixtes

Les mariages mixtes sont récents. La Corée du Sud était relativement fermée avant 1988 et les Coréens ne côtoyaient que peu d'étrangers. D'après nos entretiens la très grande majorité des coréennes souhaitant se marier avec un étranger ont subi des pressions familiales pour empêcher ce mariage. Sentiment de peur, de trahison, les familles coréennes confrontées à cette situation ont pour la plupart finit par accepter ce mariage de fait.

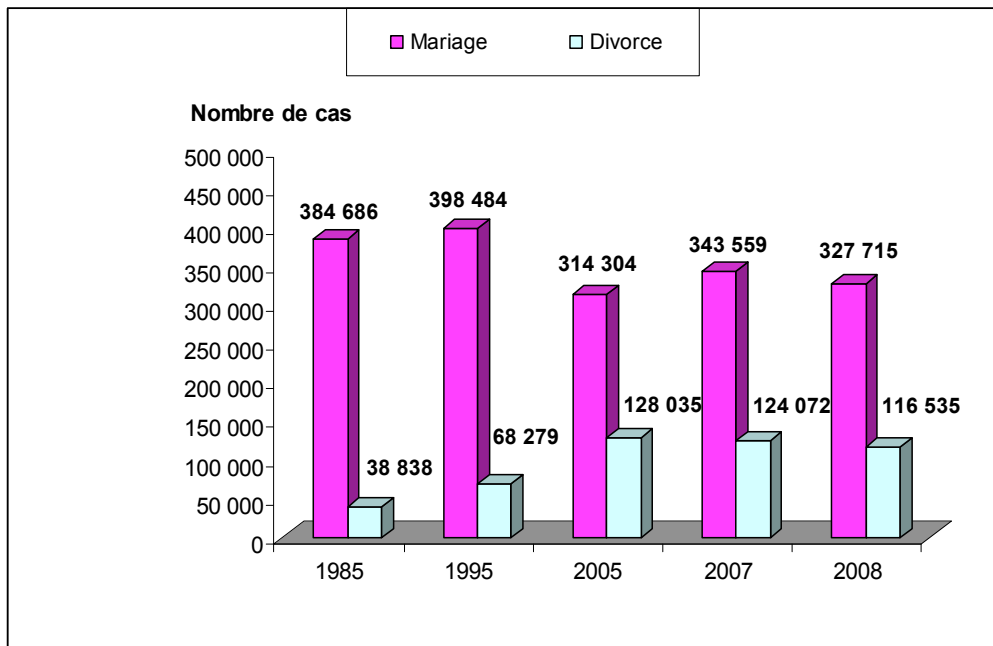
La proportion des mariages mixtes s'élevait à 3,4% en 1995, 13,6% en 2005 pour atteindre 11,15% en 2007.

Toutes les femmes coréennes mariées à un étranger ont avoué ressentir un sentiment de liberté par rapport à la belle-famille. Leurs amies coréennes mariées à un coréen sont curieuses de leur relation mais surtout envieuses car ces femmes n'ont pas d'obligation sociale par rapport à la belle-famille.

| Année | Nombre de Mariages | Mariages mixtes |   |  |
|-------|--------------------|-----------------|---|--|
|       |                    | Sous Total      | Femmes coréennes mariées avec un étranger | Hommes coréens mariés avec une étrangère |
| 1995  | 398 484            | 13 494 (3,4%)   | 10 365                                    | 3 129                                    |
| 2000  | 334 030            | 12 319 (3,7%)   | 7 304                                     | 5 015                                    |
| 2005  | 316 375            | 43 121 (13,6%)  | 31 180                                    | 11 941                                   |
| 2007  | 345 592            | 38 491 (11,1%)  | 29 140                                    | 9 351                                    |

Source : Institut Statistique National de Corée (2007)

## L'émergence des divorces : un mal moderne



L'augmentation des divorces est le reflet de la modernisation de la société coréenne et donc aussi d'un peu plus de liberté pour la femme.

Ces changements au sein de la structure familiale ont été très rapides. Un article du Korean Times illustre une nouvelle tendance : les mamans célibataires. Ho Su-Gyon, une célébrité coréenne a donné naissance à une petite fille conçue artificiellement alors qu'elle est célibataire, fait impensable culturellement il y a 30 ans.

Les mères célibataires, de plus en plus nombreuses, sont loin d'être complètement acceptées par la société. Les adoptions sont de ce fait en baisse. La société commence à reconnaître et accepter les femmes divorcées. Un nouveau terme est rentré dans les mœurs le terme de *Miss Mom* (*Korean Times* du 18 janvier 2009) qui décrit ces mamans seules, divorcées, et qui les différencient des mamans célibataires.

La prise de position de certaines célébrités coréennes dans les médias permet d'ouvrir les esprits et de faire évoluer les choses.

En effet, même de nos jours, le mariage est un rite inévitable et détermine l'entrée dans la vie adulte. Une personne non mariée sera considérée comme mineure. La reconnaissance se fait entre hommes par le service militaire et au sein de la famille élargie par le mariage. Cet état d'esprit favorise les mariages à l'aveugle. Tous nos entretiens et lectures diverses confirment la prédominance de mariages arrangés. Pour la plupart l'homme et sa destinée ne se sont vus que 2 ou 3 fois avant le mariage. Sans concubinage et en totale méconnaissance l'un de l'autre il n'est pas rare que les partenaires n'aient en fait aucun point commun.

Parfois la pression sociale mais aussi le souci financier est tel que le couple ne divorce pas. Une infidélité chronique s'installe alors. La tradition l'a intégrée dans les mœurs.

Entre amis dès l'adolescence et puis avec les collègues de bureau les hommes finissent leurs sorties nocturnes dans les bras d'inconnues. A ce sujet la plupart des hommes bénéficient d'un compte bancaire séparé. Les primes et heures supplémentaires y sont, par exemple, versées à

l'insu de son épouse. Cet argent est parfois utilisé pour ses besoins personnels. L'adultère féminin reste lui inacceptable mais se développe.

### La répartition des tâches ménagères.

Une fois mariée la femme va généralement vivre dans sa belle-famille et insidieusement une forte pression s'exercera pour qu'elle reste femme au foyer.

Même si c'est un sujet universel il est intéressant de constater la répartition des tâches ménagères dans le couple coréen.

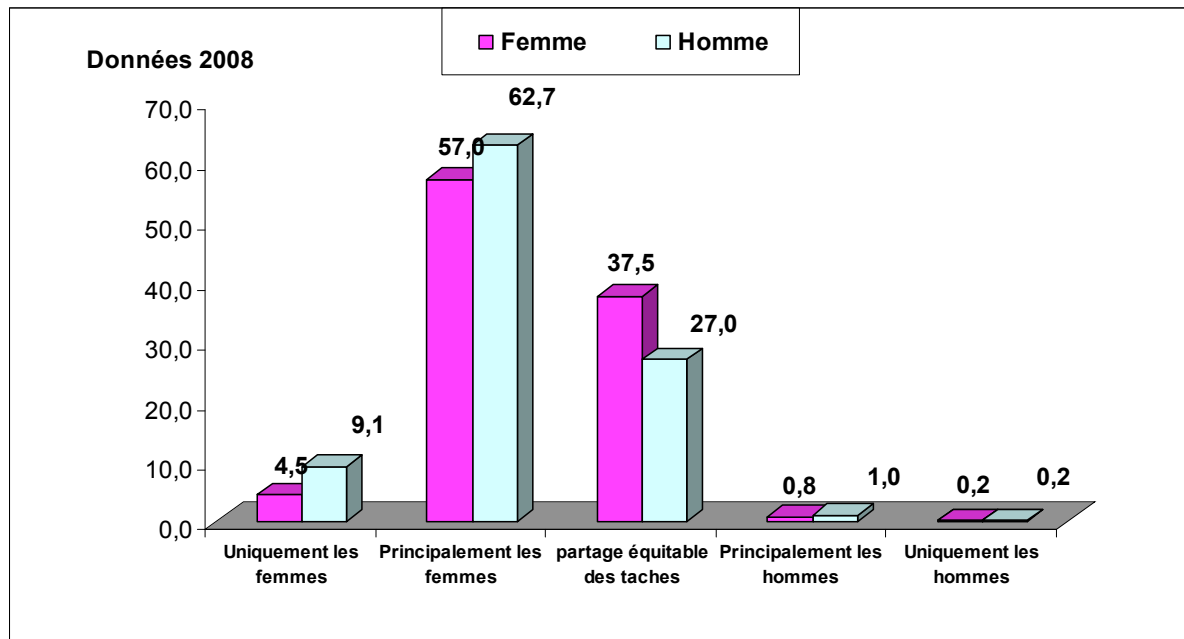
| Classification                     | Deux revenus au foyer |             | Un seul revenu au foyer |             |
|------------------------------------|-----------------------|-------------|-------------------------|-------------|
|                                    | épouse                | époux       | épouse                  | époux       |
| <b>Total en heures</b>             | <b>3,29</b>           | <b>0,32</b> | <b>6,25</b>             | <b>0,30</b> |
| Préparation des repas et nettoyage | 1,33                  | 0,04        | 2,15                    | 0,02        |
| Entretien des vêtements            | 0,23                  | 0,01        | 0,37                    | 0,00        |
| Ménage & nettoyage                 | 0,33                  | 0,06        | 0,52                    | 0,04        |
| Entretien de la maison             | 0,03                  | 0,04        | 0,05                    | 0,03        |
| Achats de biens pour la maison     | 0,13                  | 0,04        | 0,25                    | 0,05        |
| Gestion des biens immobiliers      | 0,03                  | 0,01        | 0,05                    | 0,00        |
| Soin aux membres de la famille     | 0,41                  | 0,12        | 2,06                    | 0,16        |

Source : Bureau des Statistiques National (2004)

Selon cette étude effectuée il y a 6 ans une femme mariée n'ayant pas de revenu passe 6,25 heures aux tâches ménagères. Si le couple travaille tous les deux, elle y passera 2 fois moins de temps. A noter que l'époux accorderait 2 minutes de plus aux tâches ménagères dans le cas où son épouse travaille aussi ! Il n'y a donc aucun changement d'attitude de la part de l'époux si sa femme travaille.

Dans une étude séparée du KWDI, 71% des hommes ont décrété que les travaux ménagers étaient la responsabilité des femmes.

Un autre indicateur est le ressenti de chacun sur la répartition des tâches ménagères.



L'homme et la femme sont d'accord sur le fait que les hommes s'impliquent extrêmement peu à la maison. Par contre les hommes reconnaissent plus volontiers que les tâches ménagères reviennent principalement aux femmes.

Il est intéressant de voir la disparité d'opinions sur la contribution des femmes aux travaux ménagers. L'homme donne plus de crédit à sa femme ; elle a tendance à sous-estimer sa contribution aux tâches ménagères.

Lors de nos entretiens nous avons demandé aux femmes coréennes quel était leur rôle dans la famille. Leurs réponses ont toutes fait ressortir l'importance d'une harmonie familiale mais surtout la responsabilité de l'éducation des enfants.

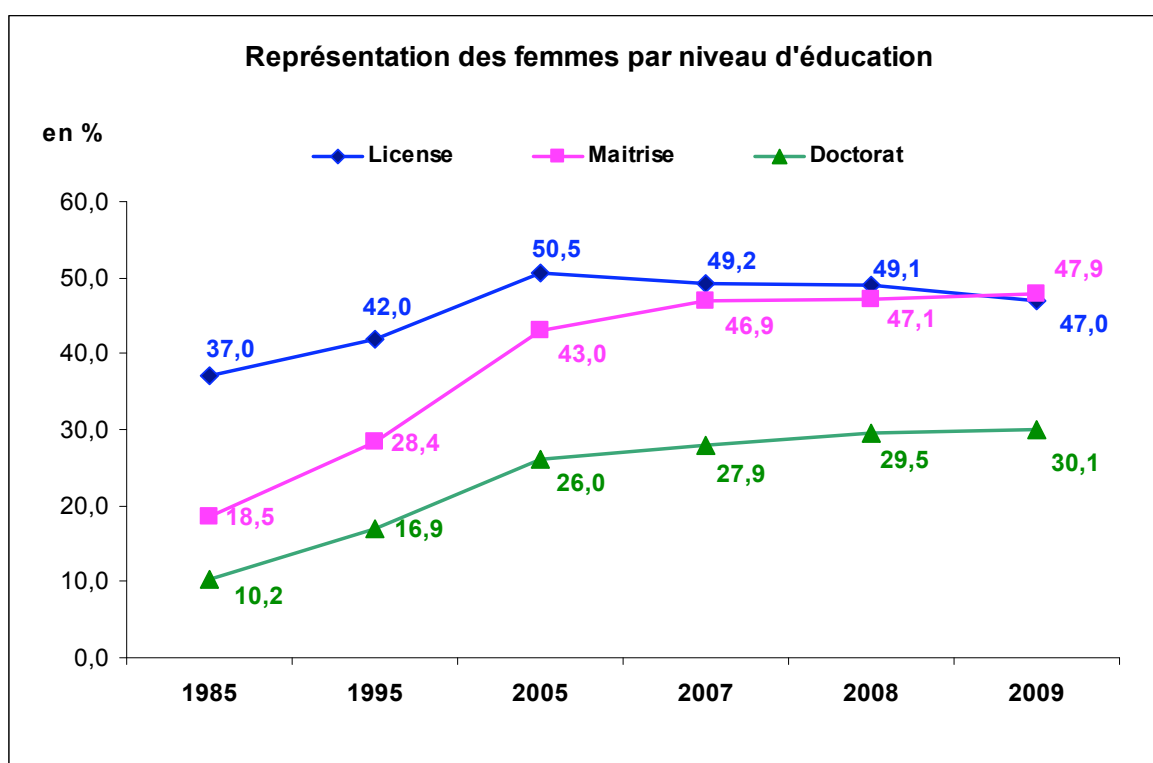
L'extrême esprit de compétition qui règne en Corée pousse les parents à accordé une place primordiale à l'éducation de leurs enfants, et ce, parfois au détriment de leur jeunesse.

## 2.2 Éducation et activité économique

Comme la plupart des pays industrialisés la Corée a un taux d'éducation élevé avec notamment une forte progression chez la population féminine.

La durée moyenne de scolarisation après 6 ans n'a cessé de progresser. De 7,6 années pour les femmes en 1985 elle atteint 10,5 années en 2005.

Les jeunes filles coréennes ont notamment atteint une quasi-égalité en termes d'accès aux études supérieures, niveau Licence et Maîtrise.



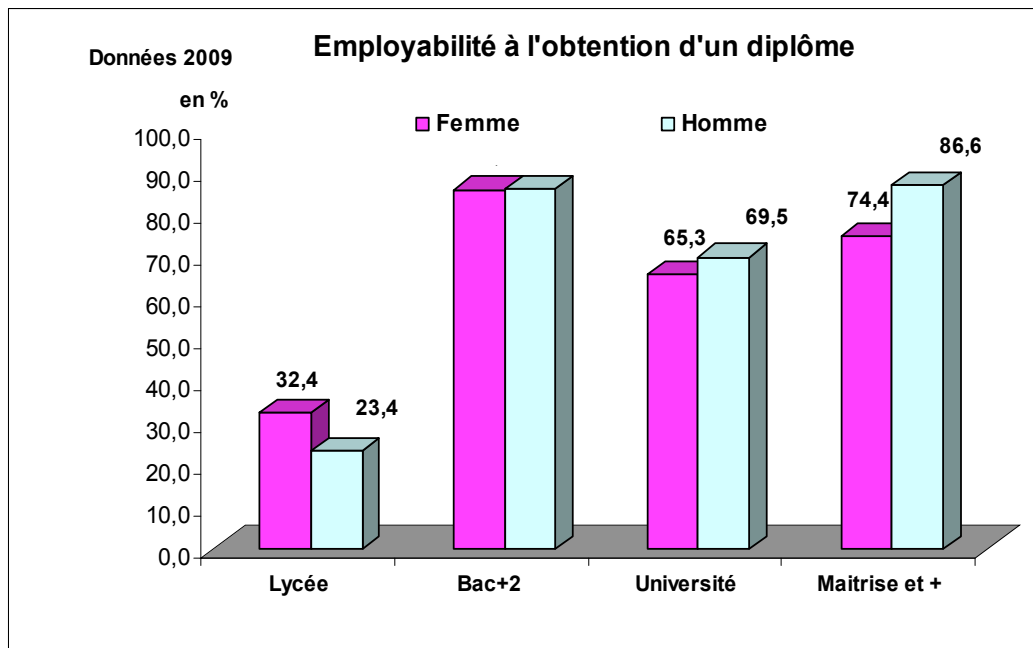
Pour la 1ère fois en 2010 le taux d'admission des lycéennes à l'Université, 82.4%, a été supérieur à celui de leurs homologues masculins 81.6%. (*Korea Times 07 mars 2010*)

Toutefois au niveau doctoral les femmes ne représentent que 30,1% des diplômés.

La pression de l'éducation est constante. Pour les Coréens il est essentiel de rentrer dans une des universités prestigieuses de Séoul. De ce fait les mères et leurs enfants subissent une très forte pression de la société. Tout est mis en œuvre pour la réussite à ces examens d'entrée très sélectifs: Écoles privées (Hagwons), cours particuliers se terminant parfois très tard. Des sommes astronomiques y sont consacrées, nécessitant parfois l'endettement.

D'après nos entretiens le couple parfait est un homme sortant de Seoul University âgé de 4 ans de plus que sa femme sortant d'EWHA. Il est reconnu qu'une mère diplômée d'EWHA poussera sa fille à faire de même. Elle pourra ainsi acquérir un certain statut social et prétendre à rencontrer le mari idéal. Les étudiants elles mêmes ne contredisent pas cela.

Est-ce que ce fort taux d'éducation féminin se reflète sur le marché du travail ? Ci-dessous l'employabilité<sup>5</sup> des hommes et des femmes selon leurs degrés d'études.



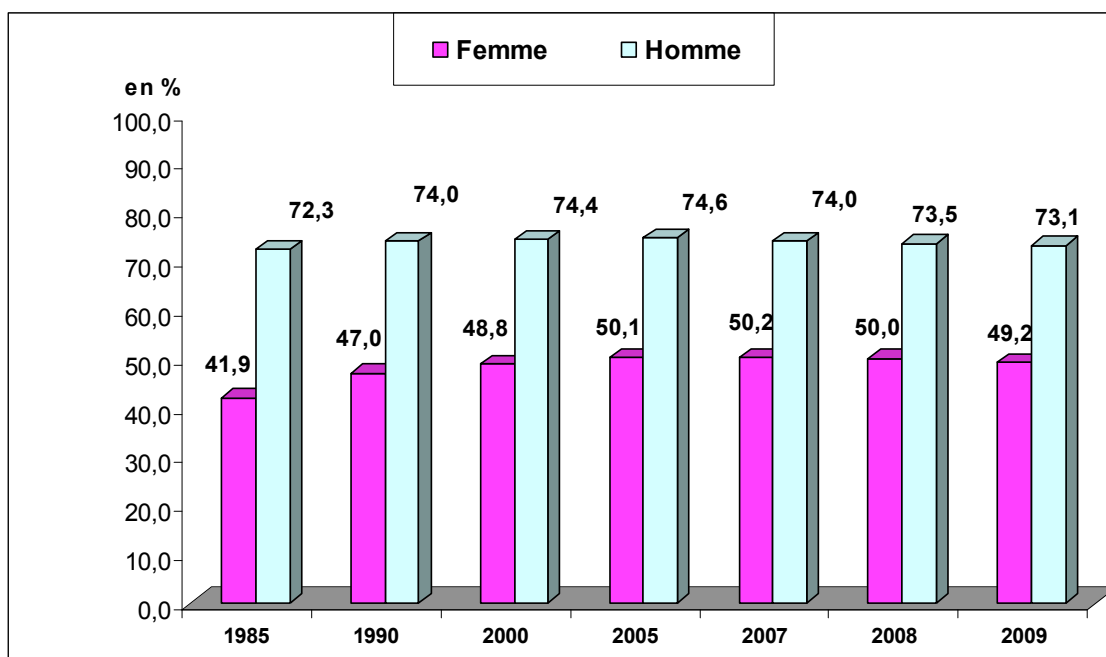
## Le marché du travail

Une des grandes avancées de la femme en Corée est sa participation sur le marché du travail. Elles sont de plus en plus nombreuses à travailler et acquérir ainsi une certaine autonomie financière.

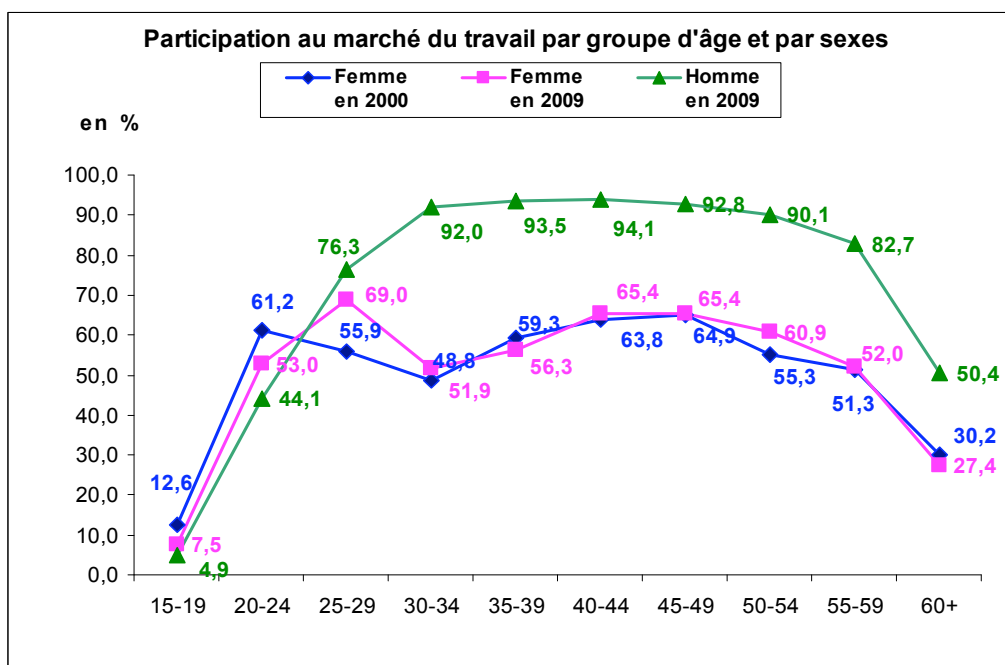
En effet de plus en plus de femmes mettent en avant leur carrière professionnelle. Elles sont parfois prédominantes dans certains secteurs (Enseignement élémentaire et collège, pharmacie, industrie culturelle, etc.) et apparaissent pour certains comme une force de travail très bien formée qui n'est malheureusement pas encore bien exploitée. Il faudra peut-être attendre l'évolution des mentalités pour que la Corée bénéficie pleinement de cette importante ressource mise encore parfois à l'écart de nos jours.

<sup>5</sup> L'Employabilité est la capacité à maintenir ou retrouver rapidement un emploi, à capitaliser et transférer ses expériences.

Ci-dessous l'évolution du marché du travail par sexes depuis ces 25 dernières années



Le taux de participation des femmes sur le marché du travail s'est amélioré ces 25 dernières années, même si cette évolution est assez faible. L'écart entre les hommes et les femmes est toujours aussi important.



La participation des femmes sur le marché du travail selon les classes d'âge forme un M. Au fur et à mesure de l'avancement des études, les femmes sont de plus en plus présentes. Après le mariage, elles se retirent du marché pour élever leurs enfants et réintègrent le marché, dans une moindre mesure, quelques années plus tard.

En France le taux d'activité des femmes âgées de 25 à 49 ans est de 80% ces 10 dernières années.

Dans le service public les femmes bénéficient d'un congé maternités de 90 jours. Elles peuvent prendre jusqu'à un an mais ne sont pas rémunérés. Dans le secteur privé ces congés sont très différents d'un secteur à l'autre.

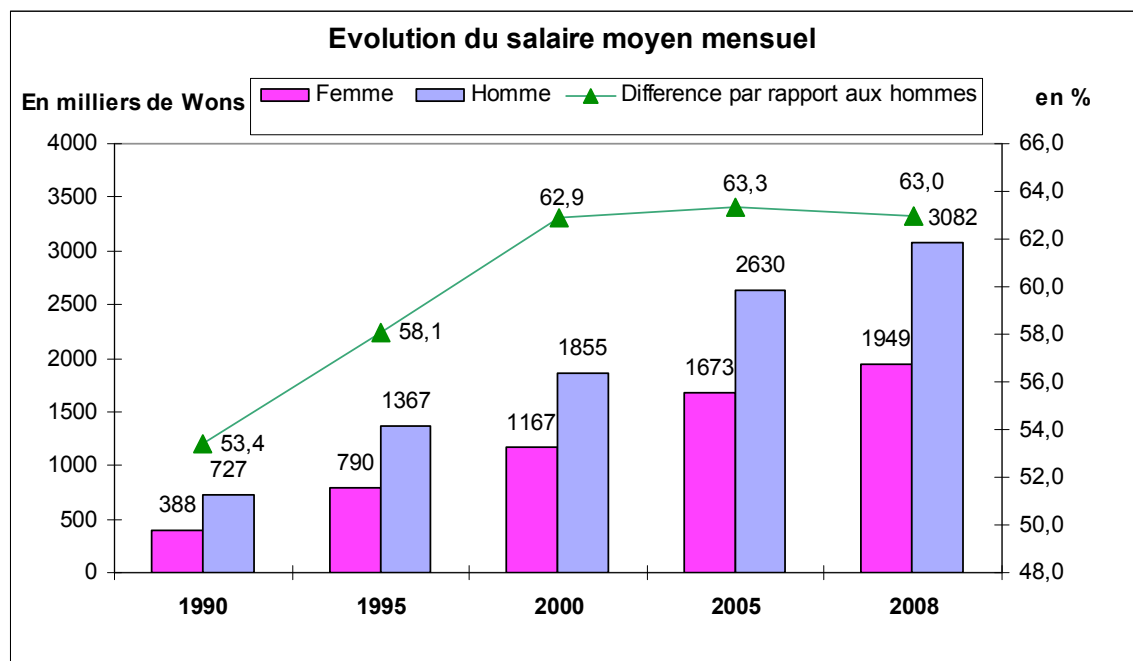
Auparavant il s'exerçait une forte pression de la part de son employeur et de son mari pour que la femme ne reprenne pas le travail. Celles qui retournaient à leur poste étaient mises à l'écart et ressentaient certaines pressions au sein de l'entreprise.

C'est pourquoi les femmes retardent leur grossesse et s'absentent le moins longtemps possible de peur de nuire à leur carrière.

Nous avons pu interviewer une femme cadre ayant un poste de direction dans une entreprise internationale. Elle s'est mariée à 46 ans et souhaite maintenant avoir un enfant. Cette femme a immigré aux États-Unis pour y finir ses études et éviter la pression familiale sur le mariage. Elle a privilégié sa carrière à sa vie personnelle, au risque de ne jamais se marier. A ce propos consulter le résumé de cette personne en annexe.

A noter qu'en moyenne 40% des femmes coréennes sur le marché du travail ont un emploi irrégulier. Elles ont, notamment, été plus touchées par les difficultés sur le marché du travail suite à la crise financière de 2009.

En Corée une femme salariée souffre non seulement de la difficulté de concilier vie professionnelle et vie de famille mais aussi d'un fort écart de salaire avec ses collègues masculins.



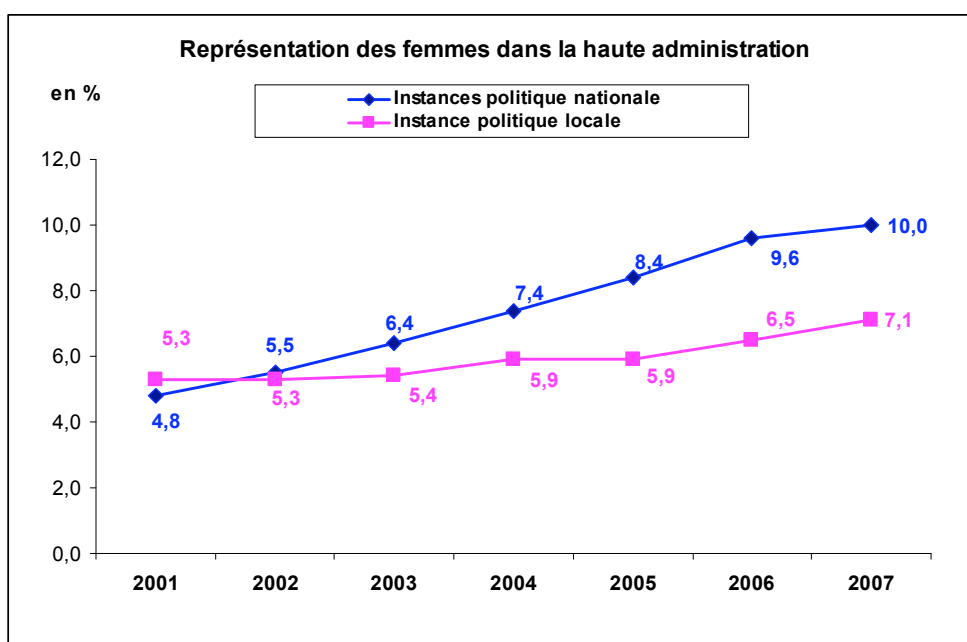
Source : Ministère du travail, rapport sur la structure des salaires

Pour rappel le salaire annuel moyen brut des femmes en France est inférieur à celui des hommes de 18.9 % dans le secteur privé et semi-public.

## 2.3 Politique et positionnement par rapport aux critères internationaux

Les femmes coréennes bénéficient du droit de vote depuis 1948.

L'implication des femmes dans la vie politique et administrative est récente. Le pourcentage de femmes travaillant dans les administrations politiques s'est considérablement accru depuis 2001 et atteint 10% dans le gouvernement central et 7,1% dans les instances locales. Toutefois la politique reste un domaine où la participation des femmes est mineure.



Comme nous l'avons vu dans la partie éducation, les femmes connaissent aussi un fort taux de succès aux examens d'entrée pour les services administratifs : 65,7% pour les affaires étrangères, 51,2% pour l'administration nationale. Ceci n'est malheureusement pas refléter dans la vie politique coréenne.

Ci-après le pourcentage de femmes élues à l'Assemblée Nationale et dans les administrations locales.

| Année | Assemblée Nationale |              |             | Administrations locales |              |             |
|-------|---------------------|--------------|-------------|-------------------------|--------------|-------------|
|       | Total               | Nb de femmes | % de femmes | Total                   | Nb de femmes | % de femmes |
| 1992  | 299                 | 3            | 1           | -                       | -            | -           |
| 1995  | -                   | -            | -           | 5756                    | 128          | 2,2         |
| 1996  | 299                 | 9            | 3           | -                       | -            | -           |
| 1998  | -                   | -            | -           | 4179                    | 97           | 2,3         |
| 2000  | 273                 | 16           | 5,9         | -                       | -            | -           |
| 2002  | -                   | -            | -           | 4167                    | 140          | 3,4         |
| 2004  | 299                 | 39           | 13          | -                       | -            | -           |
| 2006  | -                   | -            | -           | 3626                    | 525          | 14,5        |
| 2008  | 299                 | 41           | 13,7        | -                       | -            | -           |

Source : Commission électorale nationale de Corée

En France, dans la fonction publique d'Etat, les femmes constituent 50,8% de l'effectif total et seulement 16,1% des emplois de direction. Elles représentent notamment 12,0% des préfets, 24,9% des directeurs de cabinet et, 19,6% des sous-préfets, en 2009 (*Source : Association du Corps préfectoral et des Hauts fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur, 2009*)

Dans la fonction publique française territoriale, les femmes constituent 59,7% de l'effectif total et seulement 18,0% des emplois de direction.

La participation des femmes dans la vie politique est récente et n'est pas forcément rentrée dans les mœurs. Il suffit de remonter au 11 juillet 2002 quand le président Kim Dae-jung a essayé de placer une femme au poste de premier Ministre. Elle était, à l'époque, présidente d'EWHA et a très vite été attaquée par l'opposition ultra-conservatrice du Parti de la Grande Nation (GNP). Ce parti était majoritaire à l'Assemblée et les députés se sont prononcés contre sa nomination. « Comment pourrions-nous faire confiance à une femme pour gérer les affaires de l'Etat ? »

Lorsque nous avons abordé ce point lors de nos entretiens plusieurs personnes nous ont dit être attentives au résultat des prochaines élections. Elles espèrent que les femmes seront plus représentées. KWDI a profité de notre présence dans leurs locaux pour nous questionner sur la parité au sein de la politique française.

Les femmes actives ou au foyer ne négligent pas les activités sociales.

Il n'est pas rare de les voir sortir ensemble et de les voir s'impliquer dans la société : engagement à l'Église, repas et sorties nocturnes entre amies. Elles participent beaucoup à des réunions d'anciennes promotions d'étudiantes.

Il existe également des associations, regroupements privés qui soutiennent la parité des sexes ainsi que toutes celles soutenues par l'Etat comme KWDI, Seoul Foundation of Women & Family.

### **Positionnement par rapport aux critères internationaux**

Pour conclure cette partie statistique nous avons trouvé deux critères internationaux mesurant le positionnement de chaque pays quant à son développement humain

#### **GDI: Gender-Related Development Index**

En effet d'après les critères internationaux de développement humain, le GDI<sup>6</sup> « Gender-Related Development Index » ou Indice sexo-spécifique de développement humain; la Corée se tiendra en 25<sup>ème</sup> position sur 157 pays en 2008.

La France est en 7<sup>ème</sup> position, les Etats-Unis en 16<sup>ème</sup> position. Voir en annexe le positionnement des autres pays.

Le GDI prend en considération pour les deux sexes:

- L'espérance de vie
- Le taux d'alphabétisation
- Le taux de scolarisation
- Le niveau de revenu (PIB par habitant en parité de pouvoir d'achat)

---

<sup>6</sup> Le GDI est un indice statistique composite, créé par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) en 1990 pour évaluer le niveau de développement humain des pays du monde.

| Année | Classement GDI | Espérance de vie à la naissance (en années) |       | Taux d'alphabétisation (en %) |       | Taux de scolarisation (en %) |       | estimations de revenus (en USD) |        | Classement HDI (*) |
|-------|----------------|---|-------|-------------------------------|-------|------------------------------|-------|---------------------------------|--------|--------------------|
|       |                | Femme                                       | Homme | Femme                         | Homme | Femme                        | Homme | Femme                           | Homme  |                    |
| 2000  | 30             | 76,2  | 69    | 95,9                          | 99    | 84                           | 94    | 8 342                           | 18 529 | 31                 |
| 2005  | 27             | 80,6  | 73,3  | 99,9                          | 99,9  | 87                           | 100   | 11 698                          | 24 167 | 28                 |
| 2007  | 26             | 81,5  | 74,3  | 99,9                          | 99,9  | 89                           | 100   | 12 531                          | 31 476 | 26                 |

Remarque : pays participants à l'étude : 143 en 2000, 144 en 2005 et 157 en 2007

HDI : Human Development Index

Par contre il subsiste un écart important en Corée sur le positionnement, la capacité d'action des femmes dans la société.

### GEM: Gender-Empowerment Measure

En effet d'après les critères internationaux mesurant l'autonomie des femmes, le GEM<sup>7</sup> « Gender-Empowerment Measure », la Corée est en 64<sup>ème</sup> position sur 108 pays en 2008. La France est en 18<sup>ème</sup> position, les États-Unis en 15<sup>ème</sup> position.

Cet Indice de la participation des femmes dans la société évalue les progrès effectués pour faire avancer leur situation dans les instances politiques et économiques. Il examine dans quelle mesure les femmes et les hommes peuvent activement participer à la vie économique et politique et prendre part à la prise de décision.

Le GEM prend en considération :

- Le nombre de siège au Parlement tenu par des femmes.
- Le taux de féminisation au sein des députés, hauts fonctionnaires et directrices
- Le taux de féminisation dans les emplois qualifiés et ingénierie spécialisée
- L'écart de salaire entre les hommes et les femmes.

| Année | Classement GEM | Nb. de sièges au Parlement tenu par les femmes (%) | Femmes députés, hauts fonctionnaires et directrices (%) | Femmes qualifiées et ing. spécialisées (%) | Différence de salaire entre homme et femme |
|-------|----------------|--|---|--|--|
| 2003  | 63             | 5,9  | 5   | 34   | 0,46                                       |
| 2005  | 59             | 13   | 6   | 39   | 0,48                                       |
| 2007  | 64             | 13,4   | 8   | 39   | 0,4  |

Remarque : pays participants à l'étude : 70 en 2003, 93 en 2007

Ces écarts entre ces deux indices reflètent ce qui nous a été dit dans tous nos entretiens : Le statut de la femme s'est considérablement amélioré mais surtout sur le papier et pas tellement dans les faits. Les mœurs ont assez peu très peu évolués ; l'impact des traditions est encore très important.

<sup>7</sup> LE GEM est un indice composite statistique, créé par le Programme des Nations unies qui mesure l'autonomie des genres afin de suivre de près l'inégalité entre les sexes.

## CONCLUSION

Il est indéniable que le statut de la femme a évolué ces dernières années. L'ouverture de la Corée aux influences des cultures étrangères a permis d'apporter des idées et images nouvelles et d'accélérer la modernisation du pays. Les femmes semblent d'ailleurs être plus aptes aux changements imposés par la vie moderne.

Toutefois, il est frappant de voir le changement du statut de la femme une fois mariée. Les traditions semblent reprendre le dessus et malgré elles, certaines mères ont des idées encore plus conservatrices que celles de leurs mères ou grand-mères. En termes d'égalité des sexes en Corée le conservatisme de l'homme fait qu'il ne voit pas forcément l'intérêt d'un meilleur équilibre homme/femme dans la société. Ces derniers étant à la tête du monde politique et du management des entreprises les modifications du rapport homme/femme seront longs et difficiles. Les progrès et avancées qu'ils restent à faire ne pourront être amorcés que par elles et cela pourrait bien profiter à l'ensemble de la société !

Quel sera le statut de la femme coréenne dans 10 ou 20 ans ? Il est difficile et inopportun de faire une prédiction mais nous restons optimistes dans cette société en pleine évolution.

# BIBLIOGRAPHIE

## Internet

[http://keulmadang.com/index.php?option=com\\_content&view=article&id=25:la-famille-coreenne&catid=12:atelier&Itemid=16](http://keulmadang.com/index.php?option=com_content&view=article&id=25:la-famille-coreenne&catid=12:atelier&Itemid=16)

<http://www.barbier-rd.nom.fr/Lafemmecoreenne.pdf>

<http://www.macoree.com>

[http://assoc.pagespro-orange.fr/france-coree/art\\_lit/terre\\_esprits.htm](http://assoc.pagespro-orange.fr/france-coree/art_lit/terre_esprits.htm)

[http://www.observatoire-parite.gouv.fr/portail/reperes\\_statistiques.htm](http://www.observatoire-parite.gouv.fr/portail/reperes_statistiques.htm)

## Livres

“Women of Korea A History from Ancient Times to 1945” de Yung-Chung Kim

“Women in Korean History” de Lee Bae-Yong, Ewha Womans University Press

“La Corée dévoilée : 15 portraits pour comprendre » de Tristan de Bourbon-Parme et Nathalie Tourret.

## Journaux

Korea Times

Korea Herald

New-York Times

## Publication

Culture coréenne : « La femme coréenne, un astre aux mille reflets » N°74, 2007

Statistical Handbook 2010 WOMEN in Korea, Korean Women’s Development Institute

## **Annexes Entretiens**

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont si gentiment répondu à nos questions. Pour des raisons de discrétions nous ne les nommerons pas. Elles nous ont aidées à mieux comprendre la Corée.

Entretien avec 9 femmes coréennes ou françaises connaissant très bien le statut de la femme en Corée.

Entretien avec un professeur d'Ewha University.

Entretien avec la directrice et quelques chercheurs de KWDI : Korean Women's Development Institute

Entretien avec un membre de la Chambre de Commerce Canado Coréenne, organisateur d'un «Leadership Seminar» essentiellement dédiée aux femmes.